

« La Belle Epoque à Cambrai » à travers la correspondance de Charles PETIT-DUPONT (1892-1907)

Quatrième partie

Par Charles PETIT-DUPONT (+)
Annoté par Marie-Pierre ODOUX et Arnaud GABET



Nous voici arrivés en 1905-1906. Charles PETIT est âgé de 71 ans et souffre de plus en plus de problèmes intestinaux. S'il essaie de limiter ses voyages, il continue d'entretenir une correspondance (bien précieuse pour nous) avec sa fille Marguerite.

Dans ce quatrième volet, les événements cambrésiens ne sont plus au cœur de sa correspondance...

Lecteur assidu de la presse politique et économique, le conservateur Charles PETIT observe avec inquiétude la politique des radicaux au pouvoir.

Fervent catholique et président de la fabrique de l'Eglise Saint-Géry, il souffre beaucoup de l'anticléricalisme qui aboutit à la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat et aux inventaires des églises.

Propriétaire et administrateur de concessions minières, il redoute l'intervention de l'Etat dans les houillères, les mesures sociales en faveur du monde ouvrier et l'annonce de la création d'un impôt sur le revenu.

A la tête d'une nombreuse famille, il s'inquiète de la montée des tensions internationales, et notamment des relations de plus en plus conflictuelles avec l'Allemagne.

Très curieux des évolutions techniques de son temps (le phonographe, le cinéma), Charles PETIT partage son temps entre ses activités culturelles (à la société de Géographie ou à la société d'Emulation...) et des déplacements à Paris, à la recherche de cadeaux pour ses petits-enfants.

Ma Chère Marguerite

J'ai reçu votre lettre du 29 écoulé. J'en ai reçu une également de Charles qui comme vous est rentré dans ses pénates et dans ses retraites. Il en a une d'abord de quelques jours avec exercices de piété et ensuite une autre d'un mois entier. Jean MOTTEZ (1889-1907, c'est le dernier enfant de Marie-Caroline PETIT-MOTTEZ, petit frère de cinq sœurs dont photos en fin de ce document et donc petit-fils de Charles PETIT) est parti pour Lille. Il sera votre voisin. Marcel DEVEAU (fils de Louise PETIT - 1894-1916 - il avait alors 9 ans) part demain pour le collège de Tourcoing, il y est conduit par le curé d'Haynecourt chez lequel il a passé 2 mois de vacances. Ce séjour et ce contact lui ont fait beaucoup de bien. Quand il aura fait sa première communion, selon ses facultés, son père pense le mettre à Saumur ou à La Flèche où il y a une école de Pupilles de l'armée. La pension ne coûte rien paraît-il.

Vous avez bien fait de mettre Madot (4 ans) à l'école,

quoique jeune elle est suffisamment intelligente et bien portante pour y apprendre quelque chose.

Voilà M. DANIEL mort¹. J'ai entendu dire que c'était une bonne chose pour la Cie de Lens, car il y a fait faire quelques boulettes. Jacques (FONTENEAU, fils unique de Caroline FONTENEAU-COURTRAY, nièce de Charles PETIT - Charles PETIT en parle dans sa lettre du 27 août 1901 pour son succès au Baccalauréat) entre demain à la caserne. Je voudrais que Carlos s'informât à la librairie Saint Charles Borromée, 4 rue de la Barre (à Lille), si l'on y reçoit toujours les vieux papiers. J'ai écrit pour le leur demander et on ne me répond pas. Ce n'est pas la première fois qu'on me fait attendre fort longtemps une réponse à mes lettres.

Voilà le moment de faire la cueillette des poires et pommes. Je ne laisse sur les arbres que les fruits d'hiver ou tardifs car ils y tiennent encore assez fortement. Je continue à prendre des forces, il y a toujours de l'échauffement dans les intestins et du spasme. Je ne suis pas encore dans une situa-

NOTES :

1 **Léonard DANIEL** (1818-1905), imprimeur lillois, fut nommé administrateur de la Compagnie des Mines de Lens (créée en 1852) dès novembre 1855. Il présida avec beaucoup d'autorité le conseil d'administration de cette Compagnie de 1876 à 1905, succédant alors à son oncle par al-

liançe Louis BIGO-DANIEL, président de 1859 à 1876. Il était le beau-frère d'Alfred DESCAMPS-DANIEL et le cousin par alliance d'Ignace SCRIVE-BIGO. IL fallait en effet éviter d'intégrer dans le conseil d'administration de l'entreprise de gros actionnaires étrangers aux familles fondatrices.